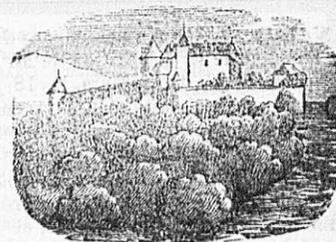




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
» 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 25 janvier 1889.

NOUVELLES SUISSES

Recensement.	1870	1880	1888
Zurich	284,047	316,074	337,205
Berne	501,501	530,411	536,182
Lucerne	132,153	134,708	135,396
Uri	16,095	23,744	17,313
Schwytz	47,733	51,109	50,363
Obwald	14,443	15,329	15,049
Nidwald	11,701	11,979	12,558
Glaris	35,208	34,242	33,828
Zoug	20,925	22,829	23,013
Fribourg	110,409	114,994	119,086
Soleure	74,608	80,362	85,783
Bâle-Ville	47,040	64,207	73,754
Bâle-Campagne	54,026	59,171	61,922
Schaffhouse	37,642	38,241	37,798
Appenzel R.-E.	48,734	51,953	54,145
Appenzel R.-I.	11,922	12,874	12,868
St-Gall	190,674	209,719	228,316
Grisons	92,103	93,864	94,686
Argovie	198,718	198,357	193,700
Thurgovie	93,202	99,231	104,816
Tessin	121,591	130,394	129,152
Vaud	229,588	235,349	247,569
Valais	96,722	100,190	102,320
Neuchâtel	95,425	102,744	107,935
Genève	88,791	99,712	105,966
	2,655,001	2,831,787	2,920,723

Traité de commerce. — Le traité de commerce entre l'Italie et la Suisse a été signé à Rome mercredi. Les droits d'entrée sur les fromages en Italie sont fixés à 11 fr., soit un franc au-dessous de la taxe admise dans le traité avec l'Autriche-Hongrie.

Ce traité sera en vigueur jusqu'au 1^{er} février 1892. Les réductions importantes accordées par l'Italie sont :

Chocolat, 130 fr. au lieu de 150.
Machines dynamo-électriques, jusqu'à 20 chevaux, 20 fr. au lieu de 30 ; de 30 chevaux et plus, 16 fr. au lieu de 30 les 100 kilos.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 16

L'OR TYRAN

PAR
PAUL VERDUN

Sur les marches de la police correctionnelle, des avocats en robe, le rabat au cou, s'entretenaient, accompagnant leurs paroles de gestes classiques.

Des couples sortent de l'espèce de couloir étranglé entre la grille qui entoure la Sainte-Chapelle, et l'atelier construit en planches où l'on sculpte des clochetons qui remplaceront, au sommet des contreforts du monument, les anciens rongés par le temps.

Ces couples se composent d'un gendarme et d'un détenu. Le soldat, en petite tenue, tient les extrémités d'une ficelle qui serre les doigts du prisonnier. Il le mène aux chambres de la correctionnelle, pour être jugé, et l'en ramène après la sentence rendue.

Disséminés çà et là dans la cour, stationnent quelques agents de la police de sûreté. Ils sont habillés en bourgeois, mais ils portent dans leur tenue quelque chose de militaire, dans leur regard quelque chose d'inquisiteur qui révèle leur métier aux observateurs attentifs.

Ils dévisagent les détenus qui passent, examinent s'ils n'adressent pas des signes d'intelligence aux gens du dehors,

Bijoux et chaînes d'or, 7 fr. au lieu de 14 l'hectogramme.

Fournitures d'horlogerie, 50 au lieu de 100 fr.
Fromages, 11 au lieu de 12 fr.
Feutres, 110 fr. au lieu de 150 fr.

La Suisse a concédé des réductions sur :
Huile, œufs, volailles, charcuterie, 12 fr. au lieu de 20 fr.

Raisins de table frais, riz en grains perlés, pâtes alimentaires, 8 fr. au lieu de 15.
Vermouth, 8 fr. au lieu de 16.

Chapeaux de paille non garnis, 50 fr. au lieu de 60.
Crins nettoyés, préparés, 5 fr. au lieu de 7, le tout pour 100 kilos.

Arrondissements électoraux fédéraux. — La commission pour la fixation des arrondissements électoraux n'a pas pu aboutir à des propositions définitives.

Arbitrage. — Le procès pendant entre la compagnie du Gothard et l'Entreprise de construction du tronçon Fluelen-Göschenen sera soumis à un tribunal arbitral composé de MM. Broye, Hafner, Morel, juges fédéraux ; Roth, greffier du Tribunal fédéral ; Burgi, de St-Gall, Dumur, de Lausanne, et Thommen, de Vienne, ingénieurs.

Fausse monnaie. — On annonce qu'il circule des pièces de 20 francs fausses. Ces pièces, qui sont les unes à l'effigie de Napoléon III avec le millésime 1866 et les autres à l'effigie de la République française, année 1878, sont en platine doré et ne se reconnaissent ni au son ni au poids. Par contre, au bout d'un certain temps d'usage la dorure s'en va et le platine ressort ; en outre, celles à l'effigie de la république sont reconnaissables en ce que la cédille manque à la lettre c du mot française.

Zurich. — Le tribunal criminel a condamné à sept ans de travaux forcés une domestique de Töss qui fit périr son nouveau-né en le jetant vivant dans un poêle allumé, après avoir préalablement enveloppé le pauvre petit être dans un jupon imbibé de pétrole.

essayent de reconnaître dans les spectateurs habituels des audiences quelque repris de justice en rupture de ban venant assister à l'affaire d'un camarade.

Marchand passe, la tête baissée, pour dérober ses traits aux regards des policiers.

Il monte sur le trottoir qui contourne la Sainte-Chapelle, longe l'atelier de sculpture, passe devant la façade du monument de saint Louis, suit le bâtiment en construction, traverse une cour, où, devant une des portes du Dépôt, veille jour et nuit un factionnaire, et arrive enfin devant le grand guichet.

L'entrée du Dépôt qui se nomme ainsi, se trouve dans une petite cour qui communique avec le quai de l'Horloge par une grille revêtue de panneaux pleins en fer.

Une porte massive, au-dessus de laquelle est écrit le mot *Dépôt*, tourne sur ses gonds ; le policier entra d'abord, en disant au romancier :

— Suivez-moi !

Marchand franchit le seuil. Le garde de Paris fermait la marche.

Un portier-gardien, armé d'une canne en forme de crosse, cria :

— Un homme à reconnaître !

C'est l'expression consacrée.

Gustave fut obligé d'attendre son tour pour passer au greffe, dans une salle où se trouvaient toutes sortes de gens : pick-pockets surpris au moment où ils allégeaient les poches de leurs voisins d'un porte-monnaie trop lourd ; rôdeurs de barrières arrêtés dans un bal public où, après avoir pincé un cancan, ils assommaient le patron au lieu de payer leur consommation ; jeunes filous à la tire ; voleurs au poivrier, au rendez-moi ; vieux vagabonds incorrigibles ; femmes habituées à fréquenter les cabarets interlopes ; banqueroutiers

— Treize laitiers viennent d'être punis pour avoir falsifié leur lait. Leurs noms ont été publiés.

Lucerne. — Par 29 voix sur 41, le conseil communal de Lucerne a accordé pleins pouvoirs au conseil municipal pour recourir au Conseil fédéral contre la décision du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'église de Mariahilf.

Bâle. — La brasserie du Cardinal, à Bâle, a été vendue pour la somme de 1 1/2 million à une compagnie par actions, à la tête de laquelle se trouve la maison de banque Zahn et C^o.

— La police est parvenue à mettre la main sur un des meurtriers de Frantz Roth, le jeune garçon boucher, assassiné dernièrement dans la forêt d'Allschwyl et dont un garde-voie a découvert le cadavre. Le malfaiteur est cordonnier bernois, Frédéric Hofer ; on a retrouvé sur lui une montre en argent et 40 fr. dérobés à la victime. On croit que Hofer avait pour complice un ouvrier alsacien que la police recherche activement.

Tessin. — L'assassin de la servante du docteur Scazziga a été arrêté à Intra au moment où il faisait des démarches pour obtenir un passeport pour l'Italie. C'est un Italien du nom de Cerati, condamné plusieurs fois déjà pour vols et autres délits. On a trouvé dans la demeure du docteur Scazziga, à côté du cadavre de la victime, une lettre signée Van der Bor, que Cerati avait placée là pour égarer la justice.

Vaud. — Le garde-forestier cantonal à Romainmôtier a vu dans la soirée du 14 janvier un loup dans les environs de cette commune. Le lendemain, on a observé de gros pas dans la direction de Croy.

— Par arrêté du 10 janvier, le Conseil d'Etat a dénoncé pour le 31 août prochain la convention sur la chasse passée en mai 1864 avec Fribourg.

— Une subvention fédérale de 1000 fr., destinée à des primes, est octroyée à la Confrérie des vignerons de Vevey, à l'occasion de sa fête de 1889.

— La municipalité de Vevey a décidé qu'aucune autorisation ne sera accordée aux industriels, artistes forains, saltimbanques, propriétaires de carrousels, tirs, musiciens, chanteurs, etc., pour l'exercice de leur industrie pendant la Fête des vignerons.

— Un ouvrier italien, qui travaillait à une carrière de plâtre, au Scex de Baume, près Bex, a été tué par un éboulement.

ramenés de Belgique ; faux-monnayeurs ; ivrognes conservant encore dans le regard l'hébétéude d'une ivresse mal dissipée ; politiques tapageurs des réunions publiques ; tous les individus que ramassent les gardiens de la paix, que ramènent des postes de police les voitures cellulaires, que saisit le mandat de dépôt d'un juge d'instruction ; tout ce qui est malpropre, malfaisant, ou soupçonné de l'être, passe dans cette salle d'attente, qui devient comme l'égoût des immondices morales de la grande ville.

Là, peu de regards francs, hardis, mais des physionomies dissimulées, des poses courbées, craintives ; un petit nombre de visages aux fronts intelligents, perdus dans une majorité de faces abruties ou bestiales, aux machoires épaisses, aux fronts bas et soucieux.

Sur presque toutes les figures, des rides nombreuses attestent, comme les caractères de livres ouverts, par combien de privations ces êtres ont passé avant de venir s'échouer dans cette salle, première antichambre de la correctionnelle et de la cour d'assises.

Il est prouvé par la statistique que les années fécondes en criminels sont celles où le pain est cher, et que la presque totalité de ces malheureux sont des ignorants.

La faim et l'ignorance, telles sont les deux grandes causes des crimes.

En entrant dans cette salle, Marchand baissa encore plus la tête, instinctivement. Il lui semblait que tous les regards allaient se fixer sur lui. Mais il s'aperçut bientôt qu'il n'en était rien. Chacun était trop bien préoccupé de ses propres affaires pour s'occuper de celles des autres. C'est à peine si cinq ou six vieux habitués levèrent les yeux et firent un geste d'étonnement.

— Tiens ! Un monsieur ! dit un voyou d'une voix traînarde.

Indispensable
toute famille et dans chaque atelier :
UNIVERSEL

de PLUSS-STAUFFER
accommoder tous les objets cassés, soit
porcelaine, vaisselle, pierres à aiguiser,
métal, corne, bois, ainsi que des meu-
blommagés, de la quincaillerie, des
pompées, pipes, pour fixer les boutons,
les becs de lampes, pour coller le
carton, drap, cuir, etc. Meilleure colle
ouvrages de scie à contourner.
toute à 70 cent. le flacon avec mode
à l'imprimerie de la Gruyère, à
[228]

eaux domaines
A LOUER
ange-Neuve et Praz-Cudré, rière Avry-
Pont Entrés immédiate.
esser à Auguste PEYRAUD, à Bulle. [22]

A vendre :
bonne jument de huit ans. [30]
esser à Amédée BLANC, à Corbières.

A vendre :
on deux cents quintaux de bon foin
eaux.
esser au notaire DUPRÉ, à Bulle. [34]

primerie de « la Gruyère », Bulle
ANNUAIRE
ou
ANACH DE POCHE
pour le canton de Fribourg
fférentes reliures, de 1 fr. à 2 fr. 50.

nes fribourgeoises pour 1889.

A vendre :
francs le cent, rendus devant la mai-
fagots secs, provenant de bois de
ge. — S'adresser au garde-forestier
à Bulle, ou au soussigné.
DUPRÉ, notaire.

demande une fille forte et ro-
buste. de 20 à 30 ans,
faire un peu la cuisine.
esser au bureau du journal. [27]

Moi, Anna CSILLAG,



mes superbes cheveux à la Loreley,
s de 185 centimètres, que j'ai fait
user à la suite d'un usage continu de
ois de la pommade que j'ai moi-même
ntée, je suis seule capable de favori-
a croissance des cheveux, d'empêcher
chute, de fortifier le cuir chevelu !
eule, je puis également faire croître
rbe des messieurs, une barbe abon-
e, souple et forte !
a pommade produit après un court
re l'abondance et la beauté des che-
x et de la barbe et les empêche de
clair jusqu'à un âge très avancé.
e prix d'un flacon est de 5 fr.
ivoi contre mandat postal ou contre
boursement dans le monde entier.

SILLAG & Cie
Budapest, Königs-gasse 52,
toutes les commandes doivent être
essées. [473]

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Un incendie a détruit en partie les ateliers de la Société des forges et constructions à St-Denis.

— Un grave incident s'est produit dans une réunion électorale, à la rue de la Victoire à Paris. Un assistant expulsé a lancé par la fenêtre une grosse brosse contre M. Emmanuel Arène, qui occupait la tribune. M. Arène a évité le coup, mais un électeur a été grièvement blessé.

— Un incendie a éclaté dans une raffinerie de sucre de Châlons-sur-Saône, 200,000 pains de sucre ont été détruits; plusieurs ouvriers ont été blessés, dont trois grièvement.

Italie. — Un éboulement qui s'est produit lundi sur une longueur de 200 mètres, a détruit quatre maisons à Casolavalsena, près Ravenne.

On a retiré vingt morts.

Allemagne. — D'après des dépêches de Samoa transmises à l'Agence Havas en date du 5 janvier, la situation était fort grave à ce moment-là. Les Allemands avaient incendié plusieurs maisons portant le drapeau américain. Ils avaient même capturé des citoyens américains et tiré sur des officiers anglais.

Des dépêches postérieures, de source anglaise, disent que les citoyens américains arrêtés par les Allemands ont été relâchés immédiatement. La tranquillité est rétablie.

— Le doyen Fœrderer, de Lahr, ancien député, a été assassiné, mercredi soir, par un individu du nom d'Ada, relieur, originaire du district d'Engen. Le meurtrier est allé se livrer lui-même à la police. Au moment où il a perpétré son crime, à coups de couteau, il venait de subir trois jours d'emprisonnement pour vagabondage.

— Cinq cents émigrants allemands sont arrivés à Venise venant du Brésil, où ils avaient été attirés par de fallacieuses promesses d'agents sans conscience; ils se sont rapatriés après des souffrances inouïes.

Angleterre. — L'écroulement d'un tunnel en construction à Rhoudavally (principauté de Galles) a entraîné la mort de sept ouvriers: il y a de nombreux blessés.

Suède. — A partir du 1^{er} janvier, le système métrique a été rendu obligatoire en Suède.

Amérique. — L'Opéra de St-Paul (Minnesota) vient d'être détruit par un incendie. Les pertes sont évaluées à 200,000 dollars. Il n'y a aucune victime.

— A Graham (Texas), la foule a voulu lyncher six individus qu'on menait en prison. Ils étaient accusés de divers crimes. Deux d'entre eux et quatre agents de police ont été tués. Trois prisonniers, bien que blessés, se sont échappés.

— Un médecin du Tennessee vient de découvrir le microbe de la fièvre jaune. De là à en trouver le remède il n'y a pas loin.

CANTON DE FRIBOURG

Testament de Mgr Marilley. — Voici les legs de Mgr Marilley, d'après le testament dont lecture a été donnée le 21 janvier, par M. le notaire Renevey:

Au bout de quelques années, les photographies s'empilaient en monceaux.

Comment opérer pratiquement des recherches dans cet amas?

Le seul moyen d'arrangement que l'on possédât était la classification alphabétique. Or, c'était précisément ce fil conducteur qui manquait aux employés, puisque les individus arrêtés cachent leur nom.

Avec quelques malins qui savaient leur casier judiciaire chargé, il était nécessaire d'user de ruse pour arriver à les photographier, encore n'y parvenait-on pas toujours.

Certains se cachaient constamment le visage avec les mains, d'autres affectaient un tic nerveux qui leur tirait la bouche, les joues, les yeux, de telle sorte que l'épreuve venait toute brouillée.

Maintenant, le moyen de classer les photographies est trouvé. Un employé de la Préfecture a imaginé et mis en pratique la méthode anthropométrique.

Il a remarqué qu'à partir de tel âge, les mains, par exemple, ne s'allongent plus; qu'à partir de tel autre âge, la tête ne grossit plus, etc. Il est arrivé ainsi, en examinant chaque partie du corps, à distinguer tous les hommes en quelques grandes catégories, qui se divisent en sections, qui se subdivisent elles-mêmes en sous-sections, etc., de façon à créer une véritable classification basée, non pas sur les paroles plus ou moins mensongères des détenus, mais sur les proportions de leur corps, qu'ils ne peuvent ni changer ni cacher.

Quand un homme passe au service anthropométrique, on le mesure, comme ferait un tailleur prenant des mesures pour un complet. On ne tarde pas à reconnaître que sa taille, la largeur et la longueur de sa tête, de ses jambes, de ses pieds, de ses mains, le classent dans telle sous-division.

Valais. — On n'a pas encore de données précises au sujet de la disparition de M. le curé Raboud, de Saxon. Il y a trois jours, le 18 janvier, le juge-instructeur exprimait encore la conviction qu'il y avait eu assassinat et demandait que les recherches furent continuées. Mais le corps n'est pas retrouvé.

Voici ce que les journaux publient à ce sujet:

C'est le 15 janvier que M. R., curé de Saxon, — un jeune homme taillé en hercule, et de conduite très prudente — quitta la cure à 2 heures de l'après-midi, en disant à sa gouvernante « qu'il va voir à St-Maurice une sœur très malade », — ce qui est vrai. Il s'arrête jusqu'au passage du train montant, 4 3/4 h. du soir, dans une habitation de Gottefray. Il emporte avec lui un paquet de hardes pour les faire réparer par la servante du curé de Fully, qui est couturière. Vers cinq heures du soir, il part, franchit la voie ferrée, et marche par le chemin conduisant à Fully, à travers la plaine du Rhône. Dès lors on ne l'a plus revu.

Le lendemain, mardi, on trouve, accrochée à un pieu, une soutane, plus loin un chapeau de curé. Dans la soutane est une carte de visite à l'adresse du curé de Saxon. Avisés de cette trouvaille et pressentant un malheur, le curé et le président de la commune de Fully se rendent en hâte à Saxon et s'informent. On visite la cure: le cabinet-bureau du curé est dans un désordre complet; tout y est sens dessus dessous. Mais y a-t-il eu vol ou est-ce du désordre seulement?

Le mercredi 16 janvier, le juge d'instruction se rend sur les lieux et ouvre une enquête. Le premier objet qui frappe son regard en entrant dans le bureau du curé est une lettre, datée du 14, et écrite par une main inconnue au nom du curé de Fully. Ensuite d'un accident grave — dit la lettre — le curé de Fully ne peut écrire lui-même; il prie son collègue de Saxon de bien vouloir passer chez lui dans la journée, en lui apportant une certaine somme d'argent dont il a momentanément besoin.

L'enquête continue. Dans la nuit du 17 courant, le tronc de l'église de Fully a été complètement dévalisé.

— Un accident suivi de mort est arrivé à Leytron. Un père de famille, occupé à défoncer un terrain, fut surpris par un éboulement et enseveli.

Neuchâtel. — Vendredi matin, l'aiguilleur J. R., à St-Sulpice a glissé sur les rails au moment où le train se mettait en marche. Il a été atteint par celui-ci au côté gauche. L'état du blessé est grave.

Genève. — Mardi, quelques minutes après onze heures, la partie d'amont du quai des Abattoirs, à Genève, s'est effondrée sur une longueur d'une soixantaine de mètres, entraînant après elle la moitié du trottoir. L'effondrement menace de se continuer sur une longueur de 25 mètres, car dans l'après-midi on remarquait que de nouvelles fentes s'étaient produites dans la partie du mur restée debout. Les palplanches qui retenaient les fondations du mur à l'endroit où il s'est effondré avaient disparu, et, dès le lendemain des inondations du 3 octobre, on avait remarqué que les affouillements produits par l'Arve, dont le courant se jette à cette place contre le quai, avaient provoqué les signes précurseurs de l'effondrement d'hier.

L'autorité municipale de Plainpalais, à qui le quai des Abattoirs appartient, avait été immédiatement avertie, mais rien n'a, croyon-nous, été fait pour éviter une catastrophe.

Devant cette assemblée digne du pinceau de Callot, le romancier eut un mouvement de dégoût.

— Ne pourrais-je pas être seul? demanda-t-il à Léon Renard.

— Pas maintenant, répondit le policier.

Tout à l'heure, on vous enfermera à part.

La machine administrative de la justice commençait à entraîner Marchand dans son engrenage. Lui qui avait toujours été libre, ne pouvait plus faire ce qu'il voulait, il ne pouvait fuir cette société dont le voisinage lui soulevait le cœur.

Enfin, son tour vint de passer au greffe. Léon Renard exhiba le mandat de dépôt, signé Jules Queyrat.

Marchand, interrogé, déclina ses nom, prénom, âge, profession, domicile.

Autrefois, en sortant du greffe, le détenu passait à la reconnaissance, c'est-à-dire que de vieux policiers regardaient le nouveau venu sous le nez, et cherchaient en leur mémoire si le visage présenté à leur examen ne leur rappelait pas quelque figure vue autrefois, et appartenant soit à un repris de justice, soit à un forçat en rupture de ban.

L'utilité de cette reconnaissance sautera aux yeux quand on saura qu'un très grand nombre d'individus arrêtés cachent leur vrai nom, sous lequel ils ont déjà été condamnés. Or, il importe à la justice, pour agir avec discernement, de savoir si elle a affaire à un récidiviste ou à un homme coupable d'une première faute; ce dernier peut s'amender, l'autre est, le plus souvent, incorrigible.

Depuis un certain nombre d'années, on photographie tous les individus arrêtés, ce qui facilite les recherches. Pourtant ce système, bien que moins défectueux que le précédent, ne donnait pas encore un résultat bien satisfaisant. Le nombre des gens qui passent chaque jour au Dépôt est considérable.

A M^{lle} Marie de Fégely et à M^{me} Aloysia de Magny, les tableaux de Pie IX, de Léon XIII et du Bienheureux Père Canisius; — à la paroisse de Châtel-St-Denis, pour être déposés dans ses archives, les ornements épiscopaux, objets servant aux cérémonies épiscopales, le diplôme de Romain, ainsi que les documents officiels, personnels, qui ont rapport à son administration épiscopale; — à M. l'abbé Chillier, la montre donnée à Sa Grandeur par la paroisse de Châtel-St-Denis; aux pauvres de la paroisse de Praroman, 300 fr.; autant à l'hospice des pauvres de la paroisse de Treyvaux; 200 fr. aux pauvres de la paroisse de Léchelles; 300 fr. à l'hospice de Marsens; 300 fr. à l'hospice d'Estavayer-le-Lac; 600 fr. à l'hospice de Châtel-St-Denis.

1000 fr. au couvent des RR. PP. Cordeliers de Fribourg; 200 fr. à chacun des couvents des PP. Capucins de Fribourg, de Bulle, de Romont et du Landéron; — à la sacristie de l'église de Bulle, un étui contenant un calice, burette, sonnette, patène et plateau de burette; — 200 fr. à l'orphelinat de la ville de Fribourg; — 200 fr. à l'hospice de St-Loup.

1000 fr. pour le Denier de St-Pierre. 800 fr. pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi; — 1000 fr. pour les Missions intérieures en Suisse; — 1000 fr. pour les écoles catholiques de Lausanne; — 200 fr. pour l'hospice de la Gauglera; — 200 fr. pour l'hospice de Sales (Gruyères).

200 fr. pour l'hospice catholique de Neuchâtel; — 200 fr. pour les pauvres de Divonne; — une messe annuelle fondée à Echallens, à Villars-le-Terroir, à Châtel-St-Denis; — au bénéfice de la cure de Châtel-St-Denis, 500 fr. pour un service annuel et 1000 fr. au rentier de l'église pour cinq messes fondées; — 200 fr. à chacun des couvents de religieuses existant à Fribourg, à la Fille-Dieu près Romont, à Estavayer.

Le reste de la succession est légué à l'établissement de la Providence, fondé par M^{me} la comtesse La Poype, à Fribourg.

Concert à Romont. — Dimanche 27 courant, à 8 heures du soir, le Chœur mixte allemand de Fribourg, le Chœur mixte et l'Union chorale de Romont donneront un grand concert au Casino de Romont.

Le programme est des mieux choisis. Tous les amateurs de bonne musique honoreront de leur présence ce concert.

Mgr Mermillod a quitté Fribourg immédiatement après les obsèques de Mgr Marilley et est arrivé à Cannes où il compte faire un séjour de quelque durée.

Incendie. — Mardi, vers 2 h. après midi, on a signalé un incendie à Ottisberg, près Guin, et en même temps arrivait une dépêche pour demander du secours.

La pompe de campagne fut aussitôt attelée et en peu de temps arriva sur le lieu du sinistre; mais comme l'eau manquait, elle ne put être d'aucune utilité.

Le feu avait pris à une des fermes de M. Hayoz, d'Ottisberg, située au sud-est de la maison neuve du maître. La bise qui soufflait avec violence a activé les flammes avec une telle rapidité qu'on n'a pu sauver que le bétail. Tout le mobilier est resté dans le feu, et le bâtiment qui était vieux et presque tout en bois, a été entièrement détruit.

L'incendie a été causé par le frottement du hachepaille actionné par un manège.

On regarde alors les photographies des gens précédemment arrêtés qui présentaient les mêmes mesures de têtes, de jambes, de pieds, de mains, et si l'individu qu'on examine est un repris de justice, on s'en convainc en retrouvant rapidement son portrait.

Marchand fut donc photographié, puis toisé, après quoi il passa à la fouille, c'est-à-dire qu'on le fit se déshabiller, qu'on visita ses poches, et qu'on inventoria leur contenu; puis, après l'avoir fait rhabiller, on l'enferma dans une cellule à part, cela à cause de l'élégance de sa tenue qui le désignait pour un homme du monde, et à cause de la gravité du délit dont il était accusé.

Une fois seul, Gustave essaya de ressaisir ses esprits. Depuis le moment où Queyrat lui avait démontré par A + B qu'il était l'assassin de René Bernard, il avait agi comme dans un songe, ne comprenant rien à l'aventure qui lui arrivait, n'ayant même pas l'idée de se défendre, de discuter les preuves alléguées contre lui. Peut-être aurait-il pu lutter avec le juge d'instruction! peut-être aurait-il dû tenter de fuir en traversant la cour de la Sainte-Chapelle! Il se le disait maintenant; mais l'idée ne lui en était pas venue au moment même.

La pensée qui surgissait dans la débâcle du cours de sa vie subitement rompu, c'est qu'il était perdu! Comment? Il ne le raisonnait même pas, seulement il se disait, il se répétait:

— Je suis perdu!

Il ne fut pas longtemps laissé à ses réflexions, car on vint le chercher pour le mener à Mazas.

Jumens inspections et des étal suivante:

A Dond... 8 1/2 h. du... A Estava... midi, pour... A Mora... tin, pour le... A Schmit... midi, pour l... A Fribou... matin, pour... Mouret, Fri... A Chéne... pour la Sa... et de Farva... A Bulle... tin, pour le... A Châtel... du matin, p... A Romon... pour la Glâ...

Maladi bulletin fé... épidémiqu... ton de Fri... janvier Une ame... travention

Mises receveur de... aux mises... tique, car i... qui tenait... nante, son... Aujourd'... avez votre... personne n'... sier, charg... voie au bur... journée en... rez pas à B... porter votr... Si M. le... suster aux... l'huissier à...

Confér pelons à n... notre dern... dimanche 2... produit ser... gles à Alge... passer agré... contribuant

Société semblée gé... au local. Trac...

Monsi Ce que j'a... a eu le don d... Crachoir. Cel... Je devrais... qui m'a enlev... en transmett... moi.

Mi Le soussi... mardi 29... dans sa forêt... bières), 40 m... de noude (ch... Rendez-vo... de la Croix.

43]

Un pag... Paire de cha... Le réclan... à Bulle.

Juments poulinières et étalons. — Les inspections pour l'admission des juments poulinières et des étalons en 1889 auront lieu de la manière suivante :

A **Domdidier**, le lundi 11 février prochain, dès 8 1/2 h. du matin, pour la Basse-Broye.

A **Estavayer**, le même jour, dès 2 h. de l'après-midi, pour la Haute-Broye.

A **Morat**, le mardi 12 février, dès 8 1/2 h. du matin, pour le district du Lac.

A **Schmitten**, le même jour, dès 3 h. de l'après-midi, pour le district de la Singine.

A **Fribourg**, le mercredi 13 février, dès 8 1/2 h. du matin, pour la Sarine (cercles de justices de paix du Muret, Fribourg et Belfaux).

A **Chérens**, le même jour, dès 2 h. de l'après-midi, pour la Sarine (cercles de justices de paix de Prex et de Farvagny).

A **Bulle**, le jeudi 14 février, dès 8 1/2 h. du matin, pour le district de la Gruyère.

A **Châtel-St-Denis**, le vendredi 15 février, dès 8 h. du matin, pour le district de la Veveyse.

A **Romont**, le même jour, dès 2 h. de l'après-midi, pour la Glâne.

Maladies contagieuses du bétail. — Le bulletin fédéral ne signale aucun cas de maladies épidémiques des animaux domestiques, dans le canton de Fribourg, pendant la première quinzaine de janvier.

Une amende de 10 fr. a été prononcée pour contravention à l'article 57 du règlement d'exécution.

CHRONIQUE LOCALE

Mises de bois. — Jusqu'à cette année, M. le receveur de district ou un de ses employés assistait aux mises de bois de l'Etat. C'était régulier et pratique, car immédiatement après la mise, le miseur, qui tenait à payer comptant, remettait, séance tenante, son argent au préposé à la recette.

Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Vous misez, vous avez votre argent en poche, vous voulez payer, mais personne n'est là pour recevoir votre monnaie. L'huissier, chargé de faire et d'inscrire les mises, vous renvoie au bureau du receveur. Vous avez perdu une journée en assistant aux mises et, si vous ne demeurez pas à Bulle, vous en perdez une autre pour apporter votre argent au receveur.

Si M. le receveur croit pouvoir se dispenser d'assister aux mises de l'Etat, qu'il autorise au moins l'huissier à recevoir l'argent des miseurs.

Un miseur.

Conférence Valentin Haïi. — Nous rappelons à nos lecteurs la conférence annoncée dans notre dernier numéro, que M. Arnold Bosson donnera dimanche 27 courant, à 8 heures du soir, et dont le produit sera destiné à fonder une institution d'aveugles à Alger. Personne ne manquera l'occasion de passer agréablement la soirée de dimanche, tout en contribuant à cette œuvre philanthropique.

Société de gymnastique de Bulle. — Assemblée générale samedi 26 janvier, à 8 h. du soir, au local.

Tractanda : Renouveaulement du Comité; Divers.

LE COMITÉ.

Vuadens, le 20 janvier 1889.

Monsieur le rédacteur,
Ce que j'ai dit au banquet du Cercle des Arts et Métiers a eu le don d'échauffer au rouge la bile des rédacteurs du *Crachoir*. Cela prouve que j'ai dit quelques vérités. Je devrais répondre par le silence et l'indifférence à celui qui m'a enlevé une position en violant les lois scolaires et en transmettant à la Tit. Direction de faux rapports contre moi.

Mises de bois.

Le soussigné vendra en mises publiques **mardi 29 janvier**, à 10 heures du matin, dans sa forêt du Plan de la Croix (rière Corbières), 40 moules de sapin, dont 16 moules de nonuds (chignons).

Rendez-vous des miseurs au chalet du Plan de la Croix.

D^r REPOD, médecin-directeur à Marsens.

Trouvé :

Un **paquet** contenant entre autres une paire de chaussures.
Le réclamer chez J. MOREL-BADOUX, nég. à Bulle.

(A suivre.)

« Il m'a fallu six mois, dit-il, pour préparer ce que j'ai dit... Mais je ne vais pas vous demander, maître coucou, combien de temps vous mettez pour couvrir vos ordures qui font l'ornement du *Crachoir*. J'ai réussi à aiguïser votre plume d'écrivassier; cela me suffit. Si j'étais resté encore une année de plus sous votre professorat, j'aurais certainement mérité les qualités de diffus, d'incapable, dont vous me dotez. C'est probablement aussi pour le même motif qu'il n'y a plus d'orateur dans la Gruyère.

Nous savons aussi que les capacités oratoires, l'éloquence et l'intelligence, enfin, sont les dons que le grand Jupiter vous a donnés pour les transmettre uniquement à ceux qui savent vous plaire et courber le genou devant votre aimable petite divinité.

Il est vrai que mes discours ne contenaient pas de la prose gouvernementale, de celle qu'on peut apprendre chez nos députés de Vaulruz et de Morlon; mais que ne les reproduisez-vous pas, puisque vous aviez un auditeur dans la salle? Il paraît que cet auditeur n'a pas autant de mémoire que vous, à qui je dois faire hommage de ces deux vers de Molière :

Nul n'aura de l'esprit
Hors vous et vos amis.

Vous me pardonnerez, amis lecteurs, cette petite piraterie, car, enfin, je n'ai pas envie de me faire prendre la main dans le sac, comme ce coucou-Pierrafeu.

Ce Zoïle vient de faire un pas de clerc en me donnant pour juge de mes capacités oratoires M. Romain Dupasquier, cet autre incapable, qu'il insultait samedi passé, et qui vant, en honnêteté et en intelligence, les rédacteurs du *Crachoir*.

C'était entonné sur la gamme radicale? Certainement, car j'en ai assez de votre conservatisme pourri; et je me moque de ces inspecteurs qui, pour bien observer ce commandement: « Ta mère tu honoreras, » pourraient retourner à l'école kringueusarde. Je me moque de ces juges qui traînent une pauvre femme manchotte en bas les escaliers pour pouvoir reprendre plus tôt une jeune Rebecca et qui vont au coin d'un bois faire l'exercice au flobert ou au revolver. Je me moque de ces hauts fonctionnaires qui promettent de récompenser, par un poste ou même par de l'argent, une pauvre femme se présentant à leur bureau, si elle consent à se prostituer. Des conservateurs de cette espèce, nous en avons beaucoup trop.

« Parler de Lapons et d'Arabes, je suis dans mon rôle. » Certes, je préfère ces hommes à ce petit dégingandé, ce petit parvenu qui, arrivant dans la Gruyère porteur d'une petite défroque de grisette, fait une guerre outrée aux blouses, se drape fièrement dans sa toge de député manqué et regarde avec dédain les instituteurs qui n'ont encore pu obtenir une patente d'inspecteur, payé grassement par l'Etat pour faire le métier d'insulteur public.

Je termine en vous priant, maître coucou, de bien vouloir corriger les fautes d'orthographe, car, s'il y en a, le disciple ne doit pas être au-dessus du maître.

C'est mon dernier mot, car je n'ai pas envie de me faire traîner devant Caïphe et Pilate.

Agréez, etc.

TORCHE, LUCIEN.

CHRONIQUE AGRICOLE

Aux propriétaires d'abeilles.

L'an des trois 8 n'ayant pas été favorable aux abeilles, il est probable que les provisions de beaucoup de ruches touchent à leur fin. Il faut, par conséquent, s'assurer si toutes les colonies de ces intéressants insectes sont encore suffisamment approvisionnées. Mais cet examen doit se faire sans déranger les abeilles, car, pendant la saison froide, le moindre dérangement peut leur être funeste. L'abeille veut et doit avoir du repos.

La meilleure nourriture seraient sans doute des rayons de miel operculé, mais où les trouver? car ils font défaut. Une nourriture liquide, donnée pendant les mois de janvier, février et la première quinzaine de mars, ne vaut rien du tout, parce que les abeilles en feraient une consommation exagérée qui les échaufferait trop, les exciterait même à sortir malgré le froid et à élever du couvain dans une mesure disproportionnée avec la température qui règne. Il faut donc trouver un autre moyen de nourrir les ruches pauvres.

Ce moyen est très simple et très efficace. Pour nourrir les ruches en paille, il suffit d'enlever le bouchon qui est au sommet, puis on entasse dans le trou et autour du sucre candi (au moins un demi-kilogr.) qu'on humecte avec de l'eau tiède. On couvre avec un grand verre ou avec un vase à fleurs, puis, afin que les vapeurs produites par les abeilles ne puissent pas s'échapper, on mastique hermétiquement toutes les ouvertures, même les plus petites, et on recouvre

avec une couverture chaude. Les abeilles suceront le sucre petit à petit et lorsque la provision sera presque toute enlevée, on la renouvellera. En opérant de cette manière, on sauvera, tout à fait à bon marché, la vie des colonies nécessiteuses.

Quant aux ruches à rayons mobiles, il faut confectionner des plaques de sucre. Pour cela, on met de l'eau sur un feu doux et lorsqu'elle commence à bouillir, on y met successivement du bon sucre blanc qu'on laisse fondre. On laisse cuire jusqu'à ce que le sirop a pris assez de consistance pour rester ferme dans une cuillère. Alors, on l'ôte du feu et on le verse dans des moules garnis de papier graissé ou, faute de moules, sur un papier graissé, même sur une pierre plate. Lorsque le sucre commence à durcir, on le coupe en morceaux de la grandeur que la ruche comporte. Puis, après avoir enlevé le papier, on place ces plaques sur les cadres et on a soin de bien refermer la ruche et de la couvrir chaudement.

Apiculteurs, ne laissez pas mourir vos abeilles de faim, car c'est un péché qui ne vous portera pas bonheur.

LE MIEL

Le miel est une bonne chose,
Mais il faut qu'il soit naturel,
Car s'il contient de la glucose,
Ce n'est plus qu'un poison mortel.

Rougemont.

J. de SIMBETHAL.

VARIÉTÉ

UNE AUMONE 6

NOUVELLE

PAR GEORGES RÉGNAL (de la Société des gens de lettres).

(Suite.)

— Parbleu! Vous êtes en contravention et passible d'une amende. Comment vous appelez-vous?

Le garde champêtre tirait son portefeuille pour verbaliser, tandis que Pierre Maréchal déclarait son nom, saisi d'une terreur folle.

— Profession?... reprit le fonctionnaire rural. Entrepreneur forain?..

— Non, non! Ouvrier minotier. Je suis sans ouvrage, dans la détresse la plus complète... C'est cela qui est cause... Je vous jure que je n'ai rien fait de mal... Je ne savais pas!..

L'incohérence de cette défense, la peur qui ravageait encore le visage de ce malheureux à peine sorti de l'hôpital et lui donnait une mine peu rassurante, firent croire au garde champêtre qu'il tenait un redoutable chenapan.

— Ouvrier? fit-il d'un ton de doute, montrez-moi donc votre livret.

Pierre, dans son imprévoyance de faits si loin de toute probabilité, ne s'était muni d'aucune pièce justificative.

Vainement il se débattit, déclina son adresse, les noms des patrons chez qui il avait travaillé, etc., etc. Il ne put convaincre le garde champêtre.

— Bien, bien! On verra si c'est vrai, tout cela, dit ce dernier, impitoyable... En attendant, vous allez me suivre.

Pierre crut qu'il devenait enragé. L'arrêter!... L'empêcher de rentrer chez lui?... Mais Louise, que penserait-elle? L'inquiétude achèverait de la tuer! Il ne reverrait plus sa pauvre femme, même peut-être à l'état de cadavre!..

Un instant il comprit qu'on puisse devenir criminel. Il eut envie de s'ouvrir passage par la force entre ce représentant injuste de l'autorité et les deux témoins de la scène, prêts à lui prêter main forte contre un innocent.

Les yeux de Pierre étincelèrent d'une lueur farouche qui mit le fonctionnaire municipal sur ses gardes.

Appréhendé au corps, il fut sauvé de lui-même par la prudence de celui qui s'emparait de sa personne.

(La fin au prochain numéro.)

Le Bitter ferrugineux de Joh.-P. Mosimann,

pharmacien, à LANGNAU (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps : contre les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses, car le flacon, avec indication du mode d'emploi, ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins.

Dépôt : **Pharmacie Gavin**, à Bulle.

[44]

BOIS A VENDRE

144 belles billes de sapin, entassées au Pâquis, aux Chevaux, près de la Part-Dieu. Les offres cachetées seront reçues jusqu'au lundi 4 février 1889, à 6 heures du soir, au bureau du soussigné, où les conditions sont déposées.

45]

DUPRÉ, notaire.

En Vente

à la Caisse d'amortissement, à Bulle, des obligations à primes de la ville de Fribourg à **13 fr. 50**. Prochain tirage des séries : 15 février prochain. A sortir : 10 lots de 2000 fr.; 9 de 1000 fr. et 631 de 13 fr.

[47]

Photographies de Sa Grandeur Monseigneur MARILLEY

à l'imprimerie de LA GRUYÈRE, à Bulle : Petit format, 50 c.; grand format, 1 fr.

[46]

BANQUE POPULAIRE

de la Gruyère

A BULLE

Assemblée générale.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire sur samedi 2 février 1889, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel des Alpes, à Bulle.

Tractanda :

- 1^o Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice de 1888.
- 2^o Rapport des réviseurs des comptes.
- 3^o Répartition des bénéfices.
- 4^o Nomination de trois réviseurs pour 1889.
- 5^o Nomination de deux membres du Conseil d'administration.

Le bilan et les comptes de 1888 sont à la disposition des actionnaires dès ce jour.

Le dépôt des actions doit se faire jusqu'au 1^{er} février à la Banque même, contre récépissé servant de carte d'admission.

Bulle, le 16 janvier 1889.
Le Président du Conseil d'administration : P. PAQUIER

VENTE PAR SOUMISSION

En quatre lots, les bois ci-après, provenant de la montagne « les Belles-Sciernes », rière Grandvillard :

- 100 billes sapin ;
- 32 billes foyard ;
- 12 moules foyard ;
- 5 moules sapin.

Les conditions déposent chez M. Currat, garde-chasse, à Grandvillard.

Les offres, par pli cacheté, devront être remises d'ici au 24 courant, à 10 heures du matin, en l'Etude du soussigné.

21] Dupré, notaire.

Joseph MOURA, à Bulle.

Vins blancs et vins rouges depuis 45 c. le litre.

Epicerie fine et grand choix de conserves alimentaires. Bougies valaisannes. Cierges Réali de Venise.

Dépôt unique de feux de Bengale

en plusieurs nuances, à 30 c. pièce.

Ces feux, sans odeur ni fumée, n'occasionnent jamais d'explosions, d'incendies et d'accidents. Ils brûlent aussi bien dans les salons et dans les chambres qu'en plein air. Effet féérique et grandiose. [507]

CHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

AVIS

J'ai l'honneur d'informer l'honorable public de Bulle et des environs que j'ai repris la suite de la *boulangerie Dubois* (maison Remy, Grand'rue 166).

Par une marchandise de première qualité, je m'efforcerais de mériter la confiance qu'on voudra bien me témoigner.

Se recommande
37] G. Debeli.

Filature de lin Burgdorf

se recommande pour le filage et tissage à façon de lin, de chanvre et d'étoques, à des prix très modérés. La matière est filée dans toute sa longueur.

L'établissement étant organisé au mieux, l'exécution des commandes, consciencieusement soignée, peut s'opérer dans un bref délai.
533] DÉPÔTS : (H3611Y)
MM. Eug. Weber, à Bulle.
F. Ager-Demierre, à Romont.

Sous la Croix-Blanche

à BULLE :
Grains divers comprimés ;
Graine et tourteaux de lin entiers et moulus ;
Maïs décortiqués et moulus ;
Blés rouges et noirs pour la volaille ;
Farines, sons et avoines.
PRIX TRÈS RÉDUITS [696]

A vendre :

A 15 francs le cent, rendus devant la maison, des *fatots secs*, provenant de bois de nettoyage. — S'adresser au garde-forestier Leclerc, à Bulle, ou au soussigné.
677] Dupré, notaire.

A LA CONFIANCE

BULLE

Grande mise en vente

pour fin de saison
de tous les articles d'hiver
au-dessous des prix de facture.

DES ACHATS CONSIDÉRABLES pour le printemps M'OBLIGENT, afin de faire de la PLACE, de me débarrasser, à quel prix que ce soit, des articles d'hiver.

Chacun peut se convaincre en visitant mes magasins des avantages réels de cette liquidation.

A LA CONFIANCE

EXTRAITS DE MALT du D^r G. WANDER, à Berne

- Chimiquement pur.** Contre les affections des organes de la respiration Fr. 1 30
- Au fer.** Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale 1 40
- A l'iode de fer,** remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrofule, les dartres et la syphilis 1 40
- A la quinine.** Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique 1 70
- Vermifuge.** Remède très efficace, estimé pour les enfants 1 40
- Contre la coqueluche.** Remède très efficace 1 40
- Au phosphate de chaux.** Contre les affections rachitiques scrofuleuses, tuberculeuses ; nourriture des enfants 1 40
- Diastase à la pepsine.** Remède pour la digestion 1 40
- Sucres et bonbons de malt,** très recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont les seuls produits de malt qui aient obtenu une MÉDAILLE à BRÈME 1874. [601]

Dépôts dans toutes les pharmacies de Bulle.

A l'exposition de Zurich, diplôme de 1^{er} rang pour excellente qualité.

!!! SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT !!!
20 médailles en 10 ans ont été accordées à l'Alcool de
MENTHE AMÉRICAINE
ou ANTI-CHOLÉRIQUE de la maison
R. HAYWARD & Co, à BURLINGTON (Etats-Unis d'Amérique).
Spécifique souverain en cas d'épidémie, d'indigestion, crampes d'estomac, maux de tête, de cœur et autres indispositions.
Recommandé pendant les chaleurs comme boisson, quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour en faire une boisson très agréable.
Remplaçant les produits hygiéniques pour l'entretien de la bouche, conservation des dents, fortifiant les gencives, purifiant l'haleine et enlevant l'odeur du tabac.
Bien supérieur à tous les Alcools de menthe connus jusqu'à ce jour, en flacons PLUS GRANDS que ceux des autres marques.
Défiant toute concurrence, toute comparaison, l'Alcool de MENTHE AMÉRICAINE se trouve, au prix de 1 fr. 50 le grand FLACON, dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie et épicerie fine et chez MM. Joseph Moura, négociant, et Aimé Margot, coiffeur-parfumeur, à BULLE. [506]

COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

dont 15 ans de succès constants en Suisse et à l'étranger sont la meilleure preuve de son efficacité incontestable contre l'anémie, les pâles couleurs, la faiblesse générale ou locale, le manque d'appétit, les maux de cœur, les vertiges, les crampes d'estomac, la lassitude.
Réconfortant, reconstituant, fortifiant par excellence,
à recommander à toutes les personnes faibles, sujettes aux frissons.
REFUSEZ LES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
dont l'effet est inconnu, et exigez dans les pharmacies le véritable **Cognac Golliez**, à la marque des deux palmiers, seul véritable.
Se vend en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies de Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer, Robadey à Romont, Vallières à Payerne, Caspari à Avenches, Martinet à Oron. (H1X) [652]
Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, à Morat.

Le Dermatolip du D^r G. Wander

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez
MM. A. HOSSON, à Bulle.
L. KOEHLER, »
Alex. DESBRIOLLES, » [602]

Cognac ferrugineux Comte.

Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.

Assimilation définitive du fer.

Remède infailible contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies ; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration. [603]

Dépôt principal : Pharmacie Comte, à Romont.

LIMES

Le soussigné fait savoir qu'il tiendra son dépôt de limes tous les jours de foire, ainsi que le second jeudi après la foire, sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à BULLE. Se recommande

A. Raggembass, fab^r de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg. [482]

Placements hypothécaires.

Le soussigné est chargé de placer des sommes d'une certaine importance au 4 1/2 %, en premier et en second rang.
455] P. Favre, notaire, Bulle.

ÉTUDE

de Licencié en droit et Bureau d'agent d'affaires de JEAN GILLET, à Bulle.

Encaissements, recouvrements amiables et litigieux. — Renseignements commerciaux. — Vente, achat et gérance d'immeubles. — Prêts hypothécaires et négociation de titres. (Bureau ouvert le mardi et les jours de marché.) [603]

On offre à vendre :

Une maison d'habitation, comprenant deux logements, une grange, écurie et remise, le tout appartenant à la maison, avec un jardin, située au centre du village de La Tour-de-Trême. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [388]

Conservez vos cheveux !

Par l'emploi de la *Végétaline*, lotion régénératrice des cheveux, au suc de Malva, qui produit une chevelure abondante. Se vend par 1/2 flacon et grand flacon à 2 fr. et 3 fr. 50, chez Aimé MARGOT, coiffeur, à Bulle. [369]

Maladies du bas-ventre.

Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Écoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession ; discrétion. 400] Polyclinique privée, Glaris.

Supériorité indisputable
CACAO SOLUBLE
Marque
SPRÜNGLI
Zürich
CHOCOLAT
en tablettes et en poudre

Agence de recouvrements

A. DAVET, procureur, à BULLE
Encaissements amiables et juridiques. — Litiges. — Renseignements. — Gérances. — Placements hypothécaires. [557]

A louer :

Un appartement de 5 pièces au rez-de-chaussée de la maison Castella, en ville. S'adresser au notaire Duré, à Bulle. [495]

A vendre : Deux bonnes mères

l'autre portant pour le 1^{er} mars ; deux *généraliss* de 2 ans, chez Alphonse Desrogn, Vuadens. [40]

A VENDRE

Un métier de tisserand. [41]
S'adresser à Boniface BRASEY, à Morlon.

On demande

une fille forte et robuste, de 20 à 30 ans, sachant faire un peu la cuisine. S'adresser au bureau du journal. [27]

Catarrhe stomacal.

A la Polyclinique privée à Glaris. Grâce à votre traitement par lettre, j'ai été parfaitement guéri de mon catarrhe stomacal, faiblesse d'estomac, avec flatosité, renvois, vomissements, engorgement, oppression à l'estomac, surtout après avoir mangé, dont je souffrais il y a des années. Worb, avril 1887. Jacques Hager. [47]

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.

HUITIÈME AN...
PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse : 1 an, 6 mois, 3 mois
Étranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 6 fr.; 3 mois, 4 fr. 50
payable d'avance
Prix du numéro :
On s'abonne à tous les jours de poste.

Nous reproduisons
Gazette de Lausanne
1889). Après lecture
Mémoires de Mgr
il n'a pas voulu qu'un
jour de ses funérailles
le cortège funèbre
lieu de la Grand'rue

Mgr Marilley, a
de son voyage de
contre lui par MM.
qu'y avait pris
notaient un état de
vêque avait reçu
du Saint-Père, ma
diocèse, il devait
pale serait respecté
de ses ennemis. L
plus sombre qu'il
compliqués de pr
ment fribourgeois
appui moral dans
aurait à soutenir.
s'en convaincre —
même. Pourrait-il
jours dans le Sain

Pie IX était m
était monté sur le
de la même année
éternelle. Il y a
conseils.
Le 17 juin, il é
taire d'Etat, pou
audience. Parlan
il disait : « Elle a
épreuves multip
> dernier temps e

FEUILLET
L'OR
Autrefois, les pris
une voiture qui avai
de Panier à salad
C'était une sorte d
une grille. Sur la b
conducteur et le gend
s'asseyait le prisonni
Ce système avait u
de communiquer avec
en criant.
D'un autre côté, s'i
ter, on ne pouvait les
tures, ce qui était pe
La voiture cellula
ces inconvenients. El
sonniers en les maint
pagnons de route.